

Les ambitions royales de Brussels Expo

LE RÉSUMÉ

Brussels Expo est à deux doigts de recevoir le feu vert pour l'exploitation sur 27 ans du Cirque Royal.

Epinglée pour ses liens étroits avec la Ville de Bruxelles, l'ASBL se présente plutôt comme un choix logique.

Faisant valoir son statut d'ASBL, Brussels Expo s'engage à réinvestir autant que possible dans son patrimoine.

Sans attendre la décision du conseil communal de Bruxelles-Ville au sujet du Cirque Royal, Brussels Expo a dévoilé ses projets d'avenir pour la salle.

ARTHUR SENTÉ

Même si elle n'est pas encore tout à fait terminée, la saga de la reprise du Cirque Royal, (jusqu'à présent exploité par le Botanique), devrait bientôt toucher à sa fin. Suite à un appel d'offres, le collège de la Ville de Bruxelles décidait la semaine passée d'attribuer une concession d'exploitation de 27 ans à Brussels Expo, au détriment d'un projet déposé conjointement par le Sportpaleis et le Botanique. Un beau cadeau en passe d'être remis des mains de la Ville à... elle-même, puisque l'ASBL, qui assure déjà la gestion du Palais 12 et de La Madeleine, est dans son giron. Il ne reste plus qu'à attendre une décision finale du conseil communal, qui

laisse peu de place au doute. C'est d'ailleurs sans attendre ce dernier que Brussels Expo a annoncé son projet culturel pour l'exploitation du Cirque Royal, bien décidé à faire taire les mauvaises langues. Tour de piste des enjeux en cinq questions.

Quels ont été les arguments qui ont pesé dans l'attribution de la concession?

Selon Brussels Expo, la clé de sa nomination a résidé dans son ancrage local. «On est clairement bruxellois dans notre ADN», se targue Perrine Marchal, porte-parole de l'ASBL, rappelant que ce n'est pas (ou en tout cas plus) le cas de son principal concurrent, qui a proposé un projet conjoint avec le Sportpaleis. L'autre argument de Brussels Expo, c'est sa promesse de réinvestir l'entièreté de ses bénéfices dans son patrimoine. «C'est clair qu'une structure comme le Sportpaleis, qui doit rétribuer des administrateurs, n'est pas capable de remettre toutes les marges dans l'infrastructure et donc dans l'amélioration du projet», ajoute Perrine Marchal.

Une décision tout à fait neutre?

Dans les rangs de Brussels Expo, on insiste: bien que l'échevin bruxellois Philippe Close siège dans le conseil d'administration, ce dernier n'a été impliqué ni dans la décision de Brussels Expo de prendre part à la mise en concurrence, ni dans la décision du collège. Et Denis Delforge, CEO de Brussels

Expo, de renvoyer la balle dans le camp adverse: «Je vous invite à consulter la liste des administrateurs

de nos concurrents».

Quel est l'état actuel des relations avec le Botanique?

Forcément, les arguments avancés par Brussels Expo ont du mal à passer auprès du Botanique, qui clame qu'il est tout aussi ASBL que son concurrent, malgré sa candidature conjointe avec le Sportpaleis, et qu'on ne peut pas faire plus bruxellois que lui, bien qu'il dépende de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La manière avec laquelle l'affaire a été menée par la Ville a aussi déçu. «Je crois que si on n'avait rien demandé (en matière d'explications), on n'aurait rien reçu», explique Kris Mouchaers, porte-parole du Botanique. «Comme dans toute industrie, lorsqu'un nouvel acteur innovant se présente dans le secteur, les acteurs historiques se comportent de manière un petit peu nerveuse», se défend Denis Delforge. Dans son projet culturel, Brussels Expo propose néanmoins de mettre le Cirque à la disposition du Bota dans le cadre de ses fameuses «Nuits», et ce à prix coûtant. Un lot de consolation à la hauteur de la déception?

À quels travaux faut-il s'attendre?

La question des travaux qui devront être apportés à la salle est d'importance. En effet, c'est en partie pour ce motif que la concession d'exploitation du Botanique n'a pas été reconduite, et ce alors que ce dernier avait tout de même investi près de 2 millions d'euros en 15 ans dans le Cirque. Il se disait aussi prêt à en faire un peu plus. Du côté de Brussels Expo, on se montre pru-

dent à ce sujet: «Il y aura des améliorations, c'est sûr, mais des gros travaux, nous ne pouvons pas encore le prévoir.» Là-dessus, l'exploitant va s'en référer aux audits qui seront réalisés une fois la concession confirmée. Denis Delforge dit cependant avoir les moyens de ses ambitions: «En moyenne, nous dégagons une marge de 5 millions d'euros par an, que nous réinvestissons dans nos infrastructures».

Rentabilité en vue?

L'argument de choc de Brussels Expo, c'est la réinjection de ses marges dans ses infrastructures. Encore faut-il dégager les bénéfices en question. Pour cela, il faudra atteindre un rythme de croisière de 100 à 150 concerts par an et compter sur la tenue d'événements «corporate». Critiquée à propos de sa programmation au Palais 12, Brussels Expo jure que son business plan tient le cap, en dépit d'une offre en concerts peu étoffée. L'ASBL défend également son bilan avec La Madeleine, qui se rapproche peu à peu des 70 événements par an nécessaires à sa viabilité. «Elle sera rentable en 3 ans au lieu de 5».

5 millions €

Le montant des marges bénéficiaires que Brussels Expo dit pouvoir réinvestir chaque année dans ses infrastructures.